



Charte d'engagement

Vaccination antigrippale et contre la Covid-19
des professionnels en Etablissement de Santé
en 2025-2026 :

Notre établissement s'engage !

Pour vous protéger, protéger votre famille, votre entourage, et les patients de l'établissement, nous souhaitons promouvoir la vaccination contre la grippe et contre la Covid-19. Pour cela, nous nous engageons à :

- ***Favoriser l'accès à la vaccination pour les professionnels en proposant des séances de vaccination sur le lieu de travail et/ou la possibilité d'être vacciné(e) dans son service***
- ***Proposer gratuitement le vaccin contre la grippe et contre la Covid-19 à tous les professionnels de l'établissement***
- ***Promouvoir la campagne de vaccination en dégageant du temps pour les professionnels concernés***
- ***Evaluer la campagne en mesurant le taux de couverture vaccinale puis à en informer les professionnels.***

Engagement pris le / / 2025 à

***Mme, M.....
Directeur***

***Dr
Médecin du Travail***

***Dr
Président du CLIN***

***Dr
Président de la CME***